

LA REGIE DE VOTRE RESIDENCE SECONDAIRE A CANNES ET ALENTOUR

		ABONNEMENT ANNUEL EN € HT*				Intervention unique € HT*
		Forfait « INDISPENSABLE » 6 fois par an		Forfait « SERENITE » 1 fois par mois		
		Coût mensuel € HT*	Soit par an € HT*	Coût mensuel € HT*	Soit par an € HT*	
Studio	Standard	25	297	44	528	55
Studio	Supérieur	29	351	52	624	65
Studio	Luxe	34	405	60	720	75
2 pièces	Standard	29	351	52	624	65
2 pièces	Supérieur	34	405	60	720	75
2 pièces	Luxe	41	486	72	864	90
3 pièces	Standard	36	432	64	768	80
3 pièces	Supérieur	43	513	76	912	95
3 pièces	Luxe	54	648	96	1152	120
4 pièces	Standard	43	513	76	912	95
4 pièces	Supérieur	52	621	92	1104	115
4 pièces	Luxe	68	810	120	1440	150

*TVA à 20% en supplément

Les prix ci-dessus comprennent :

- Contrôle visuel de l'état général du bien,
- Inspection extérieure :
 - Absence de signe d'effraction ou de repérage,
 - Bon ordre général,
 - Vérification de l'état du mobilier d'extérieur et des plantes,
 - Vérification des évacuations des terrasses,
 - Vérification du bon fonctionnement de l'arrosage automatique.
- Inspection intérieure :
 - Aération pendant la visite,
 - Bon ordre général,
 - Contrôle de dommages éventuels (fuite, dégât des eaux, traces d'humidité, insectes, effractions...),
 - Contrôle de l'électroménager et de l'équipement type chauffage, climatisation...,
 - Vérification de l'alimentation en eau et en électricité,
 - Vérification de la robinetterie,
 - Arrosage des plantes,
- Relevé de la boîte aux lettres et réexpédition du courrier,
- Rapport d'intervention avec photos,
- Proposition de solutions en cas de problème,
- Conservation et mise en sécurité de vos clés.

En option, nous vous proposons d'autres services :

- Relevé de compteurs,
- Ouverture à un prestataire,
- Suivi de vos prestataires : entretien des espaces verts, entretien de votre piscine, passages du ménage,
- Rappel des opérations annuelles de maintenance et gestion du planning des interventions : entretien annuel de chaudière, cheminée, poêle, piscine, remplissage de la cuve de fioul ou de gaz, etc....,
- Suivi de travaux administratif et financier (10% HT, minimum 200€ HT, dégressif selon le montant du devis).

Conditions tarifaires :

- Les tarifs ci-dessus sont valables sur la commune de Cannes. Pour les autres villes, les prix sont établis sur devis. Les abonnements sont payables en une fois chaque début d'année.
- Villas et appartements atypiques sur devis.